

Article 31 du Règlement

leur propre pension de vieillesse, qu'ils n'ont pas à se plaindre et qu'ils vont continuer à la toucher.

J'espère que personne ne les croit parce que les Canadiens ne toucheront pas cette pension. Au moment où nous sommes encore loin du moment de la retraite mais où nous nous en rapprochons tout de même inévitablement, cette mesure fiscale, qui est vraisemblablement anticonstitutionnelle et qui viole l'esprit de l'universalité, un des éléments essentiels qui font de nous des Canadiens, même si elle ne viole pas vraiment le contrat précis en vertu duquel nous avons contribué 3 p. 100 de notre revenu, va récupérer la partie de la pension de la sécurité de la vieillesse à laquelle nous avons cotisé et qui faisait partie du contrat social fondamental du Canada.

Dans le cas de ceux qui touchent entre 25 000 \$ et 50 000 \$ de revenu, le gouvernement va récupérer tous les ans une part toujours plus grande de la pension de la sécurité de la vieillesse par le truchement d'un tarif fiscal double, de sorte qu'au moment où ils atteindront 50 000 \$, ils devront rembourser entièrement au gouvernement du Canada tout le montant de la pension de la sécurité de la vieillesse que, selon le gouvernement, ils continueront de toucher.

Le contribuable à la retraite qui touche 50 000 \$ par année, voire 25 000 \$ par année, n'est pas un mendiant. L'idée, c'est que ce montant était la contrepartie offerte aux travailleurs canadiens qui versaient cette taxe. Je travaillais autrefois dans le domaine de la fiscalité et du droit des pensions. Je sais qu'il y a dans toutes les régions du Canada des centaines de régimes de pension dont les prestations sont réduites d'un montant équivalent à la pension de sécurité de la vieillesse que touche le retraité.

• (1350)

En vertu de la plupart de ces régimes—à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une révision, ce dont je doute—cette insidieuse disposition de récupération ne modifiera en rien le montant payable aux retraités, de sorte qu'aux fins du régime privé auquel ils ont cotisé, ils toucheront leur pension à un niveau réduit comme s'ils touchaient la pension de sécurité de la vieillesse, mais au moment de préparer et de soumettre leur formulaire de déclaration d'impôt chaque année, ils constateront qu'ils toucheront moins qu'ils avaient accepté de recevoir au moment d'adhérer à un régime de retraite particulier, ce qui figurait dans leurs conditions négociées d'emploi.

Le gouvernement trompe les Canadiens en leur disant qu'ils vont toucher la pension de sécurité de la vieillesse et les invitant à élaborer leur projet en conséquence, lorsqu'il entend à plus ou moins brève échéance la récupérer entièrement.

Même si j'ai épuisé les dix minutes qui m'avaient été allouées, je tiens à ajouter autre chose. En raison de l'inflation qui augmentera chaque année, ne serait-ce qu'à un niveau très bas, le titulaire de la pension qui touche entre 25 000 \$ et 50 000 \$ va se rapprocher de plus en plus du seuil de la pauvreté. Autrement dit, le retraité qui touche entre 25 000 \$ et 50 000 \$ par année peut sembler à l'aise aujourd'hui, ce qui ne sera plus le cas lorsque les gens de mon âge seront au bord de la retraite et lorsque tous nos autres concitoyens qui nous ont élus députés en leur nom prendront également leur retraite.

J'exhorte vivement les députés ministériels à réfléchir sérieusement aux efforts que l'opposition déploie pour s'opposer à cette modification insidieuse et anti-canadienne que le gouvernement propose à la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je sais que nous devons ajourner nos travaux à 13 h 53. Étant donné qu'il ne reste plus qu'une minute ou deux avant 14 heures, peut-être la Chambre consentirait-elle à l'unanimité à ajourner ses travaux à 13 h 53, de façon que la députée qui doit maintenant prendre la parole puisse formuler ses observations en une seule fois, au lieu de devoir s'interrompre après une minute ou deux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est là, je pense, une excellente idée. Je quitte maintenant le Fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 53.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE LIBRE-ÉCHANGE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, le Traité de libre-échange avec les États-Unis permet aux industriels canadiens de concurrencer les Américains. L'élimination progressive des tarifs douaniers sur les produits canadiens exportés aux